

## ENQUÊTE UN RAPPORT DÉTAILLE LES DÉGÂTS

## Délétère, l'ambiance nuit aux enquêtes fédérales

## DYSFONCTIONNEMENT

La mauvaise entente entre procureurs fédéraux et policiers est parfois telle que cela «nuit aux enquêtes». Des cours de «compétence sociale» seront même donnés.

Catherine Boss et Titus Plattner

Ils sont censés résoudre ensemble les enquêtes les plus complexes du pays. Sur la criminalité économique, le terrorisme, ou tout ce qui mettrait en péril la sécurité de l'Etat. Seulement voilà, entre le Ministère public de la Confédération (MPC) et la police judiciaire fédérale (PJF), il y a des grains de sable dans les rouages. Cela nuit au bon déroulement des enquêtes. Et les erreurs de procédure se multiplient, comme dans l'affaire contre des mafieux présumés au Tessin, acquittés il y a deux semaines. Les procès-verbaux d'écoutes téléphoniques n'auraient pas été effectués dans les normes.

Suite à des demandes du «MatinDimanche», le rapport qui évaluait justement cette collaboration a été publié la semaine dernière. Il était soigneusement emballé dans un communiqué de presse présentant la situation sous l'angle le plus favorable possible: les deux entités renforceraient «encore leur collaboration» et une «convention sera signée». Circulez, il n'y a rien à voir.

La réalité est un peu différente. Sur le terrain, certains se détestent au point de ne plus se parler. Les conflits au sujet de l'attribution des ressources sont presque permanents et les objectifs stratégiques des uns ne sont pas compatibles avec ceux des autres.

## Comme des «shérifs»

Lors des différents entretiens hors micro que nous avons menés de part et d'autre, certains procureurs sont décrits comme des «shérifs» qui tirent sur tout ce qui bouge «avant même de commencer à réfléchir». Des «roitelets» qui «mépriseraient» le petit personnel policier. Les procureurs le rendent bien aux policiers, parfois taxés d'«incompétents» quand ce n'est pas carrément d'«idiots».

Le rapport, rédigé par le Neuchâtelois Pierre Cornu, lui-même ancien procureur, est un peu plus châtié. «Il est apparu que des problèmes liés aux relations personnelles entre procureurs et policiers, note-t-il, perturbaient parfois le bon déroulement des enquêtes.» Ou encore cette litote: «Pour que les enquêtes puissent être menées normalement [il est nécessaire] que des relations au moins con-



Le directeur de l'Office fédéral de la police, Jean-Luc Vez (à g.), et le procureur général, Michael Lauber, s'entendraient «assez bien». Ce n'est pas le cas de leurs subordonnés.



venables existent entre procureurs et policiers.» La mésentente serait particulièrement forte entre cadres de troisième ou quatrième niveau.

Cette mauvaise ambiance rend aussi très difficile toute coordination stratégique. Le MPC se plaint, par exemple, que la PJF ne recrute pas assez de policiers spécialisés dans le domaine de la criminalité économique, son nouveau cheval de bataille. Et le manque d'enquêteurs informatiques aurait à plusieurs reprises ralenti des procédures.

« Il faudrait que des relations «au moins convenables» existent »

PIERRE CORNU  
Ancien procureur général neuchâtelois,  
chargé de l'audit

Dans un document daté du 14 février 2013, le procureur général de la Confédération Michael Lauber avait laissé entendre sa solution à tous ces problèmes. Selon lui, il serait plus logique de rattacher les quelque 200 membres des unités d'enquête de la PJF au MPC. D'autant plus logique que depuis l'entrée en vigueur du nouveau Code de procédure pénale, ce sont les procureurs qui dirigent les enquêtes. Cela éviterait les conflits de loyauté inévitables chez les policiers fédéraux.

Malheureusement pour Michael Lauber, ses rêves de grandeur ont été douchés en moins de 80 minutes par la ministre de la Justice et police Simonetta Sommaruga. C'est ce que montre un procès-verbal dont nous avons obtenu copie grâce à la loi sur la transparence. Le 27 mars 2013, lors d'une séance conjointe avec trois membres de l'Autorité de surveillance du MPC,

la conseillère fédérale a décidé de privilégier la voie de la médiation, en faisant appel à un expert externe. Ce sera, on l'a dit, Pierre Cornu.

Pour les procureurs fédéraux, le retour de manivelle est assez douloureux. L'une des conclusions du rapport de Pierre Cornu, qui a rendu sa copie le 19 décembre 2013, est que les barons du MPC devaient être renvoyés sur les bancs de l'école. Et pour certaines matières, ils seront mélangés à des policiers fédéraux, sous la maxime «mieux se connaître pour mieux s'apprécier». Une petite révolution entre ces castes, qui vivaient pour beaucoup dans deux univers parallèles.

## Apprendre à rester poli

Un «vade-mecum» clarifiant les rôles et contenant des lignes directrices quant aux bons comportements à avoir sera en outre distribué au sein du MPC et de la PJF. Et certains procureurs vont devoir suivre des cours en «direction d'une procédure» et «compétences sociales». En clair, il s'agira pour eux d'apprendre à être moins chaotiques et, surtout, à rester poli avec les policiers.

A la fin de chaque enquête, un débriefing sera systématiquement effectué. Et les policiers auront la possibilité d'évaluer les procureurs. Même si l'inverse sera aussi le cas, c'est une façon brutale de faire descendre les procureurs fédéraux de leur piédestal.

Pour les 50 procureurs du MPC, cette nouveauté tombe au plus mauvais moment. L'an prochain, pour la première fois, le procureur général, Michael Lauber, va devoir procéder à des renominations de l'ensemble de ses procureurs pour quatre ans. Et il est possible que certains ne soient pas confirmés dans leurs fonctions... à cause des «feed-back» de leurs camarades de la PJF. ●



La couverture de la brochure sur le Gripen et les possibilités de commandes compensatoires.

## Le groupe Saab fait un vol furtif en Valais

## GRIPEN Accusé de se mêler de la campagne référendaire, les Suédois font profil bas pour parler des affaires compensatoires.

Jean-Daniel Antille l'a répété trois fois: «Nous ne sommes pas un lobby. Au peuple suisse de décider le 18 mai si l'armée doit acheter un nouvel avion de combat. Ce soir, nous ne sommes là que pour parler des opportunités d'affaires compensatoires liées à un éventuel achat du Gripen.»

Jeudi, au Centre du Parc de Martigny, le directeur de l'Antenne Régions Valais romand marchait sur des œufs suite aux révélations de la radio suédoise. Celle-ci a déniché un mémo secret de l'ambassade suédoise à Berne décrivant les meilleures façons de prédisposer favorablement l'opinion des Suisses face au jet suédois. La presse en a largement relayé les extraits.

Rien de très nouveau ni de particulièrement croustillant dans ces documents, sinon que leur publication tombait juste après la conférence de presse d'Ueli Maurer où il assurait que Saab ne se mêlerait pas de la campagne. Or il apparaît que l'ambassade suédoise a rencontré des responsables «au plus haut niveau» du Département de la défense et comptait sur l'appui de plusieurs conseillers fédéraux pour faire de la publicité en faveur du Gripen. Le comité opposé à l'achat (3,1 milliards de francs au départ, 10 milliards sur toute la durée de vie du jet) n'a pas raté l'occasion d'exiger «une transparence complète sur la collaboration entre le DDPS et l'ambassade suédoise».

Les représentants de Saab ont compris que ça commençait à sentir le roussi. «Il ne faut pas que le débat sur le financement de la campagne éclipsé le débat de fond sur l'achat d'un avion de combat», dit leur porte-parole Mike Helmy. Après avoir entretenu le flou, le groupe suédois a confirmé qu'il ne verserait pas un franc au comité qui défend l'achat du Gripen et renoncé à des vols de démonstration qui devaient donner une image positive de l'avion. «Habituellement, Saab traite business-to-business avec des gouvernements, ajoute Mike Helmy avec une pointe d'ironie, il est plus rare de gérer une relation business-client avec toute une population.»

Pour Saab, la seule fenêtre de visibilité qui reste est celle des séances d'information sur les commandes compensatoires. Dans ses négociations avec le groupe, la Confédération a en effet obtenu que Saab ou ses partenaires concluent pour 2,2 milliards de francs d'affaires avec des sociétés suisses (2,5 milliards si on inclut l'armement du chasseur). Une dizaine de séances d'information ont eu lieu l'an dernier, une autre est prévue à Fribourg la semaine prochaine. S'y ajoutent des visites directes d'entreprises et des «ateliers de travail».

Jeudi soir, il revenait à Christopher Jouannet, marketing manager de Saab en Suisse, de décrire le mécanisme des affaires compensatoires à une soixantaine d'entrepreneurs valaisans, à l'initiative de leur association. Après avoir vanté l'assise internationale du groupe (3,4 milliards de francs de chiffre d'affaires en 2013, les trois quarts constitués de commandes hors Suède) et les atouts du Gripen, il a insisté sur deux points. Premièrement, il revient aux entreprises elles-mêmes de s'annoncer auprès de Saab pour proposer leurs produits ou services. Deuxièmement, «la compétitivité des offres est une des clés de la réussite».

## 522 contrats à ce jour

Ces deux conditions posées, la palette des affaires compensatoires est large, comme le montre l'exemple du Groupeement des équipementiers valaisans (GEVs). Ces cinq entreprises totalisant quelque 150 employés ont développé un système pour fabriquer des roulements à bille en économisant de l'argent et de l'énergie. Il n'a rien à voir avec le Gripen, directement ou indirectement, mais a suffisamment intéressé un partenaire de Saab pour qu'un examen plus approfondi de l'offre soit entrepris.

«Rien n'est encore signé, prévient Patrice Cottet, un des partenaires de GEVs, mais ce projet montre que les possibilités de contre-affaires sont plus étendues que ne le pensent beaucoup de sociétés.» Jusqu'ici, Saab a conclu, via Armasuisse qui certifie les commandes compensatoires, 522 contrats représentant un montant total de 330 millions de francs, dont 18% seulement avec des entreprises romandes, et aucune valaisanne.

Jean-Claude Pécelet

## A Neuchâtel, le Haut se sent lésé

## ÉTUDE Plus de cinq cents élus cantonaux et communaux ont répondu à une étude universitaire de laquelle il ressort que le Haut du canton s'estime désavantagé.

Pour la première fois, une étude universitaire réalisée auprès de 504 élus cantonaux et communaux permet de mieux cerner le clivage entre le Haut et le Bas. Elle montre notamment que le Haut se sent davantage préterité. Pour les infrastructures politiques par exemple, seuls 57% des élus des Mon-

tagnes considèrent qu'elles sont bien réparties, contre 90% des élus du Littoral, révèle l'étude publiée hier par L'Express-L'Impartial. En matière d'hôpitaux, seuls 23% des élus du Haut considèrent que les infrastructures sanitaires sont bien distribuées, contre 69% des élus du Littoral.

La répartition des infrastructures apparaît de loin comme la première cause des tensions cantonales. Elle est citée par 88% des 504 élus qui ont répondu au questionnaire - sur 1242 personnes sollicitées - devant les facteurs politiques (36%) et les fac-

teurs économiques (36%). Le sondage révèle aussi que 80% des élus estiment que l'image du canton en Suisse est négative. Les statistiques montrent que la répartition des emplois publics n'est pas équitable pour les quatre régions, relève le responsable de l'étude François Hainard, professeur de sociologie à l'Université de Neuchâtel.

A la question de savoir si le clivage Haut-Bas est une réalité ou un fantasme, François Hainard répond que, pour certaines thématiques, la réalité du clivage est indiscutable. L'enquête a permis de le confirmer. **ATS**